

ESSAI DE DEFINITION DU JOUAL,^{1,2}
ASPECT DU FRANCAIS PARLE AU QUEBEC

Laurent Santerre

Université de Montréal

Prolégomènes

1. Il importe d'abord d'expliciter le sens dans lequel le terme dialecte est employé ici. Ce mot désigne toute variété d'une langue parlée par une communauté linguistique. Ainsi on peut nommer, parmi les dialectes français, celui de Paris, de Strasbourg, de Bordeaux, de Bruxelles, de Genève, de Marseille, de Lille, du Québec, de l'Afrique du Nord; je n'aborderai pas le problème difficile des différences nécessaires ou suffisantes à la distinction de deux dialectes d'une même langue.

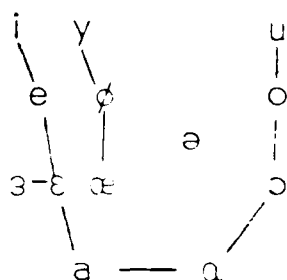
2. Je parle du dialecte québécois comme du français parlé dans la province du Québec, mais les traits que j'évoque pour le caractériser sont tirés surtout de la description d'un corpus montréalais (corpus Sankoff-Cedergren) (Sankoff et al. 1976). Il me semble que le français parlé dans tout le Québec est assez fondamentalement homogène dans sa syntaxe, sa morphologie et sa phonologie, pour être considéré comme un même dialecte. Les différences régionales sont infimes, comparées à l'ensemble des caractéristiques communes à tout le territoire. Ce dialecte québécois, dont on retrouve tous les traits majeurs dans le français parlé à Montréal, est celui qui a été implanté dans toutes les régions francophones du Canada et en Nouvelle-Angleterre, à la faveur de la colonisation et de l'immigration. Le dialecte acadien est sans doute assez différent pour être distingué du dialecte québécois, bien qu'ils aient beaucoup de traits en commun et qu'ils se soient influencés mutuellement (Hull 1968). Mais je m'en tiendrai au dialecte québécois, puisque le joual ne fait référence qu'au québécois.

3. Une définition du québécois au moyen du lexique et de la grammaire (syntaxe, morphologie, phonologie) est sans doute suffisante pour le distinguer des autres dialectes français; mais pour définir précisément le joual, il faut caractériser exactement un mode de production de la langue parlée dans sa manière la plus libre et la plus spontanée.

Pour donner une définition spécifique du parler joual, il faut dire ce qui le caractérise, lui seul, à l'exclusion des autres dialectes et des autres parlars. Il importe donc d'abord de caractériser le dialecte québécois, avant d'en venir plus précisément à une définition du joual, car il faut distinguer entre le dialecte québécois et le parler joual, ce dernier étant avant tout un mode de production phonétique.

Il serait très long de passer en revue et d'illustrer, ne serait-ce que brièvement, les principaux traits qui caractérisent le dialecte québécois. Parmi ces traits, certains ne sont pas exclusifs au Québec; en effet, il en partage un certain nombre avec d'autres dialectes d'Europe ou d'autres colonies françaises, à des degrés variables. Ainsi, on retrouve encore aujourd'hui dans les provinces françaises des expressions et des prononciations considérées comme archaïques et qui sont très vivantes au Québec. Autre exemple, la règle variable commune à plusieurs dialectes, comme celle de la chute du /l/ intervocalique en syllabe non-accentuée, peut avoir des contraintes différentes dans ces divers dialectes, qu'il s'agisse de contraintes grammaticales (différence article-pronom), ou phonémiques (le, la, les), ou syllabiques (coupes syllabiques: V/lV ou Vl/V), ou prosodiques et rythmiques (vitesse de débit, distance de l'accent de fin de groupe); de plus, pour un même domaine d'application, une règle peut être beaucoup plus liée, dans une des communautés linguistiques, à des conditionnements sociolinguistiques et aux niveaux de langage (Santerre et al. 1978). Voici donc d'abord quelques traits du dialecte québécois nécessaires à la définition linguistique du parler joual.

Le système vocalique du québécois. Nous observons un ensemble de dix-sept voyelles phonologiques: quatre nasales et treize orales.



voyelles orales

Remarques

1. Il n'y a jusqu'à maintenant aucun signe d'affaiblissement de l'opposition /e/ - /ɛ/ en syllabe libre. Tout le monde prononce épée [epe] - épais [epɛ], j'irai [ʒire] - j'irais [ʒirɛ]. /e/ peut apparaître en syllabe entravée dans l'ancienne prononciation française de quelques mots, comme père, mère, frère, treize, pèse, guêtre, et dans les mots très fréquents en -aire (faire, affaire, notaire, etc.). Très rares sont les particularités québécoises, à l'exception des anglicismes, des canadianismes et des amérindianismes, qu'on ne trouve pas dans Thurot (1881).

2. /ʒ/ - /ɛ/. L'opposition phonologique est toujours bien vivante entre le /ʒ/ de fête, faite, maître, bête, l'aide, évêque, même, épaisse, alêne, rêve, etc. et le /ɛ/ de faite, faites, mettre, belle, laide, avec, m'aime, espèce, laine, lève, etc.

3. /a/ - /ɑ/. Il n'y a aucune confusion possible, ni dans la production, ni dans la perception, entre le /a/ de patte, tache, mage, carapace, et le /ɑ/ de pâte, tâche, l'âge, espace, etc. La même distinction existe pour la grande majorité des québécois entre moi et mois, étroit et trois, boit et bois (nom), etc.

4. /o/ - /ɔ/. Il n'y a pas de signe d'une éventuelle confusion entre le /o/ de côte, saute, rauque, nôtre, saule, etc., et le /ɔ/ de cote, sotte, rock, notre, sol, etc.

5. /ø/ - /œ/. On distingue bien le /ø/ de jeûne, queue, meut, deux, noeud, émeute, voeux, etc., et le /œ/ de jeune, que, coeur, me, meurt, de, ardeur, ne, honneur, veuve, etc. Le /ə/ est un phonème différent de /œ/, mais /ə/, quand il est réalisé, a les mêmes valeurs phonétiques que /œ/.

6. Opposition redondante de timbre et de durée. Là où, en France, les oppositions que je viens de signaler peuvent encore se rencontrer chez un certain pourcentage des locuteurs soumis aux tests des paires minimales, elles sont faites ou bien par la durée, ou bien par le timbre, rarement par les deux traits phonétiques à la fois (Houdebine, Léon, Lepelley, Doussinet, Galand, La Chaussée, Martinet, Hull, Khomsi). Au Québec, il en va tout autrement; ces oppositions sont respectées et assurées, à la fois par la durée et par le timbre (Santerre 1974b); les voyelles longues par nature, /ɜ/, /ɑ/, /o/, /ø/ et les quatre nasales, ne peuvent pas être abrégées de manière significative par les consonnes les plus abrégeantes comme /p/, /t/ et /k/ (crêpe, faite, évêque, cinq, trente, haute, défunte, etc.); les voyelles brèves par nature, /i/, /y/, /ɛ/, /a/, /u/, /ɔ/, /œ/, /ə/, sont très abrégées par les consonnes abrégeantes, et allongées par les consonnes allongeantes; dans ce cas, /ɛ/ prend le timbre de /ɜ/, excepté devant /v/ (lève /lɛv/, [lɛ:v]; rêve /rɛv/, [rɛ:v]); en syllabe entravée, le [e] est long, variphone de /ɜ/, ex. père [per]). Les oppositions de durée et de timbre, loin de donner des signes de faiblissement, ont plutôt tendance à se renforcer. On voit des mots du groupe des brèves passer au groupe des longues (Santerre 1981).

Traits phonétiques

1. La chute des voyelles hautes. Elle trouve sa raison profonde dans une très forte opposition de durée; les brèves et les longues sont le plus souvent dans un rapport du simple au double; ce rapport peut aller de 1 à 12, et même davantage, entre une brève abrégée par coarticulation consonantique en dehors de l'accent et une longue sous l'accent. Bien plus, dans certaines conditions, par exemple par désonorisation ou à cause de l'absorption par les sonantes (sonorantes), les voyelles brèves peuvent disparaître complètement, ce qui est très fréquent pour les voyelles hautes en dehors de l'accent (université [ynvɛrste],

comité [kɔ̃mte]); l'information propre à la voyelle élidée est en partie conservée par coloration de labialité et facultativement par allongement consonantique (dépité [depte], député [depyte]) (Santerre 1974a).

2. La diphtongaison facultative. L'opposition de timbre est un trait dynamique (articulation reculante/avançante) et est protégée par le caractère de diphtongable de toutes les longues par nature. Cette diphtongaison est facultative et elle est pratiquée à des degrés très divers selon les voyelles, l'accentuation, le débit, l'âge, l'instruction, les classes socio-économiques, les villes, les quartiers; elle est toujours fermante et ne peut se produire que sur les voyelles entravées dans le morphème; quand la voyelle longue se trouve libre par dérivation syllabique, le statut de morphème l'emporte et permet la diphtongaison (tête [tɛ̃t], entêté [ãtɛ̃te], pâte [pãt], empâté [ãpãte], côte [kõt], thérapeute [terapœ̃t], longue [lɔ̃g]) (Santerre 1971, 1976, 1978).

3. La chute des consonnes finales. Les groupes de consonnes en finale peuvent se réduire à la première; c'est surtout le cas pour /l/ et /R/ (table [tab], arbre [arb]) et pour les occlusives après /s/ (risque, dentiste, favoritisme) (Pupier 1973). Par contre, les groupes consonne + /s/ sont irréductibles, ex. quartz, axe, laps. Les occlusives en position finale peuvent être réduites à la phase implosive, sans explosion.

4. Les fusions vocaliques (Santerre et Villa 1979). Les voyelles qui se trouvent en regard de part et d'autre d'une frontière de mots sont soumises à une règle facultative de fusion; cette règle est conditionnée par la nature de la frontière et par la nature des voyelles; on allait à la maison /ɔ̃nalɛalɔ̃mezɔ̃/- [ɔ̃nalɛ:mezɔ̃]; le /l/ intervocalique de l'article est tombé.

L'application des règles. Tous les phénomènes signalés plus haut, et beaucoup d'autres, sont soumis à l'application de règles strictes dont les conditionnements peuvent varier considérablement selon les strates sociales dans la même communauté linguistique et selon les caractéristiques individuelles. Certaines règles sont plus productives, et d'application facile et courante; elles passent inaperçues, puisqu'elles sont sans connotation stylistique dans les niveaux de langage qui n'exigent pas de surveillance de la prononciation; ainsi, la chute du /l/ intervocalique dans l'article, ou le passage de /a/ à [a] en finale ou devant /R/ dans les morphèmes accentuables; ex. par [par] (non accentuable), part [par], mais partir [partir]. Par contre, d'autres règles ne s'appliquent le plus souvent qu'à une vitesse de débit rapide, dans des circonstances où le contexte et la situation rendent inutile le blocage de la règle (ex. vous allez être /vuzalɛstr' → [zɔlɛst] → [zɛst], par opposition à [zɛt] vous êtes). Ces traitements et ces oppositions morphologiques par voyelles longues et brèves ne seraient pas possible sans un

système phonologique fondé sur les oppositions de timbre et de durée.

Seuls les locuteurs du dialecte québécois peuvent appliquer correctement les règles du français québécois populaire. On peut apprendre à comprendre les surfaces qui ont été réduites par l'application des règles dialectales, mais il faut beaucoup de temps pour apprendre à appliquer soi-même ces règles de réduction de surface; les locuteurs natifs ont cette compétence performative de par leur langue maternelle. La difficulté ne réside pas dans la réalisation des unités phonémiques, mais dans l'organisation suprasegmentale et suprasyllabique des paramètres acoustiques de la durée, de l'intensité, de l'intonation et des harmonisations spectrales, aussi bien dans les consonnes que dans les voyelles. C'est dans ce codage subtil que se trouve protégée l'information contenue dans la série phonologique sous-jacente à la réalisation phonétique. Ainsi, dans /z3t/ malade, il ne suffit pas de faire le /3/ long pour être compris, mais il faut encore réaliser une chute appropriée de l'intonation et une variation de l'intensité en deux sommets sur la voyelle longue diphtongable. Cette application judicieuse et authentique des règles de réduction de surface phonétique n'est, bien sûr, pas plus facile dans les autres langues et les autres parlers. Pour l'apprentissage des langues secondes, elle constitue une difficulté d'ordinaire insurmontable.

Pour caractériser complètement le français parlé au Québec comme un dialecte différent des autres dialectes français, il faudrait présenter son vocabulaire avec les sens et les connotations stylistiques qui lui sont propres, la liste ordonnée des mots fréquents, sa distribution selon les paramètres sociologiques, les contraintes syntaxiques qui les lient, etc. Il faudrait faire le même travail dans toutes les disciplines linguistiques: syntaxe, sémantique, morphologie, phonologie, phonétique segmentale et suprasegmentale (accentuation, rythme, intonation), stylistique, pragmatique, etc. Les divers dialectes d'une langue se distinguent plus ou moins entre eux par des différences de divers ordres qui peuvent prendre la forme de règles que les locuteurs natifs savent d'instinct. Chaque dialecte a ses propres règles de réduction de surface que seuls les locuteurs de ce dialecte peuvent appliquer sans erreur dans toutes leurs complexités, dans le respect des contextes et des circonstances.

Définition du joul. Je définis le joul surtout par les règles de réduction de surface phonétique et leurs applications, domaine réservé aux locuteurs francophones du dialecte québécois. A vrai dire, on devrait bien pouvoir le définir aussi au moyen de ce qui dans le lexique, ou la syntaxe, etc., est strictement spécifique du dialecte québécois, mais ces caractères spécifiques relèvent du dialecte plutôt que du parler. Le joul est essentiellement parlé et très difficile à transcrire

phonétiquement. C'est justement le niveau de langage le moins surveillé, le moins attentif à la prononciation, qu'on a stigmatisé sous le terme de joual. Le mot cheval est réduit de [ʃəval] à [ʃval] et à [ʒwal]. Cette transformation n'est d'ailleurs pas propre au Québec, comme chevaux [ʒwɔ], cheveux [ʒyø], cheville [ʒwil], etc. On a les deux formes [ʒyal] et [ʒwal] et le pluriel [ʒwɔ]; on entend les deux formes du singulier dans la Gaspésie, mais pour désigner une manière de parler des québécois, seule la forme [ʒwal] est employée; [ʒyal] désigne toujours l'animal.

Il me paraît plus spécifique de définir le joual comme une manière de parler qui applique des règles de réduction de surface à la série phonologique sous-jacente; peu importe par ailleurs que cette série phonologique comprenne des termes et une organisation morphologique et syntaxique eux-mêmes marqués ou non-marqués de dialectalismes. Les règles de réduction de surface subissent des contraintes lexicales, morphologiques, syntaxiques, mais ces contraintes sont les mêmes pour une phrase typiquement québécoise que pour une autre qui serait commune à tous les autres dialectes français.

L'application spontanée et adéquate des règles de réduction de surface phonétique propres au dialecte québécois me paraît la meilleure caractéristique de la manière de parler qu'on a qualifiée de joual. On parle plus ou moins joual selon le nombre de règles de réductions qu'on applique. Cette manière de parler se définit mieux comme un adverbe ou un adjectif que comme un nom ou un niveau de langage. Il serait plus juste de dire parler joual, plutôt que parler le joual, car une manière de parler est définie par un adverbe et non par un nom; elle est elle-même un marqueur de niveau, et peut se retrouver plus ou moins prononcée à différents niveaux. Bien sûr, les réductions se trouvent en plus grand nombre et plus avancées dans le langage le moins surveillé, le plus populaire, comme c'est le cas dans tous les dialectes de toutes les langues.

Peut-on caractériser linguistiquement le parler joual par le lexique ou la morphosyntaxe? Les anglicismes, les américanismes, les canadianismes, les archaïsmes (par rapport au français du dictionnaire) sont des caractéristiques du français parlé du Québec, i.e. du dialecte, non de ce que j'appelle proprement le parler joual. Tout adulte francophone qui vit au Québec un certain temps, ou tout étranger d'une autre langue qui apprend le français québécois, peut employer à volonté et sans difficulté ce vocabulaire régional; il peut même sans difficulté apprendre et employer les quelques tournures syntaxiques et les rares traits morphologiques propres à ce dialecte; il pourra aussi, s'il est assez jeune, acquérir le système vocalique d'opposition des voyelles par la durée et le timbre et, jusqu'à un certain point, exploiter quelques règles de réduction de surface; mais les réorganisations obligatoires des paramètres de durée, d'intensité,

de mélodie et de timbre qu'on retrouve dans les réductions de surface poussées lui feront défaut; toute tentative d'imitation révèle le locuteur d'un autre dialecte ou d'une autre langue.

Les locuteurs d'un dialecte peuvent assez facilement apprendre et pratiquer les niveaux de langage soignés des autres dialectes de leur langue; les différences entre dialectes sont beaucoup moins grandes à mesure que l'on se rapproche de la forme parlée la plus standardisée ou normalisée par l'enseignement et la plus proche de la structure phonologique sous-jacente à l'écriture. Les niveaux de langage soignés ou seulement corrects des dialectes français d'Europe et du Québec, pour m'en tenir à ceux que je connais le mieux, sont du français international, en ce sens qu'ils permettent facilement la communication internationale en français. Les différences lexicales ne posent pas de difficultés insurmontables et durables. Les dialectes se caractérisent et s'éloignent davantage les uns des autres dans la mesure où l'on aborde les niveaux de langage qui nécessitent moins d'attention à la formulation et à la prononciation pour assurer la communication et l'expression. C'est à ces niveaux surtout qu'on peut se contenter des raccourcis d'expression et que les réductions de surface phonétiques se font les plus nombreuses et les plus caractérisées. Les locuteurs des autres dialectes peuvent apprendre à comprendre ces réductions, mais de là à les produire eux-mêmes, comme les natifs, selon les règles ordonnées, nombreuses et complexes à plusieurs points de vue, il y a loin. Le vrai fonds d'une langue maternelle comporte cette compétence; j'ai connu des québécois à Paris qui auraient bien voulu pouvoir parler comme les petites gens qui discutaient autour d'un verre, mais la moindre tentative d'imitation alertait toutes les oreilles des parisiens et les faisaient sourire; par contre, ces mêmes personnes pouvaient facilement passer pour des français de France, à condition de parler leur français international. On voit la même chose au Québec; les Français de France qui voudraient parler joual pour faire comme les autres sont tout de suite repérés; pour eux, après 20 ans passés à Montréal, à moins d'y être arrivés assez jeunes, parler joual sonnera toujours faux. Pour le reste, le vocabulaire, la syntaxe, la morphologie, la phonologie en partie, la stylistique lexicale (non la phonostylistique complète), la pragmatique, etc., les locuteurs des autres dialectes français peuvent les maîtriser; mais cette compétence à réaliser phonétiquement la structure phonologique de discours, quel que soit son contenu, selon les règles de réduction de surface propres au dialecte québécois, elle reste l'apanage des locuteurs qui ont pour langue maternelle le dialecte français parlé au Québec. Il en est ainsi pour tous les dialectes.

Il me paraît donc plus précis de restreindre le terme joual à une manière de parler ou de réaliser les surfaces phonétiques, manière caractérisée par un ensemble de règles dont j'ai donné un aperçu par quelques exemples. Les particularités des autres plans linguistiques, je les conçois plutôt comme des caractéristiques du dialecte québécois, non du parler joual.

Les québécois emploient ce terme joual pour stigmatiser leur manière de parler; plusieurs voudraient qu'il ne soit jamais employé dans ce sens, même par les linguistes. Le dialecte québécois ne me paraît pas en plus mauvaise posture que les autres, du point de vue linguistique. Mais il y aurait long à dire du point de vue sociolinguistique. Tout dialecte a différents niveaux de langage, ce qui ne réjouit nulle part les sociétés qui le parlent; comme s'il pouvait en être autrement! Il est courant d'apprécier les dialectes des autres et de critiquer le sien; à moins, bien entendu, de se croire investi d'une forme de langage exemplaire et privilégiée, exempte de variations et de changements.

Il est bien évident que la langue des québécois est un dialecte français. Il ne faut pas trop s'étonner que des censeurs de la langue aient affirmé, sans doute pour susciter une réaction salubre, que c'était le joual; ce serait comme de dire que la langue des Américains est le slang. La fonction normative de l'école est nécessaire dans toutes les sociétés où la majorité des gens est assez scolarisée; son rôle est important, mais il est difficile à exercer adroitement. Les québécois ont mauvaise conscience de parler "si mal" qu'on l'a dit; mais il ne faut pas espérer qu'ils se mettent, dans un sursaut d'honnêteté, de courage et de bon goût, à parler le dialecte d'une autre communauté linguistique éloignée. On peut seulement souhaiter qu'après avoir longtemps cru qu'ils parlaient un jargon indigne, ils comprennent qu'ils partagent une langue avec tous les francophones, et qu'ils aient envie de la parler à tous ses niveaux sans exceptions, selon des besoins et des circonstances appropriées.

NOTES

1. Matière d'un entretien informel présenté aux étudiants de philologie romane, Univ. de Trier, Allemagne de l'Ouest, janvier 1979.
2. Recherches subventionnées par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, (S73-1781, S75-0506, S76-0725).

REFERENCES

- Doussinet, R. 1973. Le parler savoureux de Saintonge.
La Rochelle: Rufella.

- Galand, L. 1968. Timbre et longueur: les oppositions de voyelles dans une variété bourgignonne du français. Word 24: 165-174.
- Houdebine, A.-M. 1977. Français régional ou français standard? A propos du système des voyelles orales en français contemporain. Studia Phonetica 13: 35-63.
- Hull, A. 1968. The Origins of New World French Phonology. Word 24: 255-269.
- Khomsi, A. 1976. Etude du rendement de l'opposition phonologique /e/ - / / dans le français Tourangeau urbain. Travaux du laboratoire de phonétique de Tours. vol. 2.
- La Chaussée, F. 1966. Les parlers du centre ouest de la Vendée. Paris: D'Artrey.
- Léon, P.R. 1973. Modèle standard et système vocalique du français populaire de jeunes parisiens. In G. Rondeau, ed., Contributions canadiennes à la linguistique appliquée (Montréal: Centre Educatif et Culturel).
- Lepelley, R. 1974. Le parler normand du Val de Saire. Caen, France: Musée de Normandie.
- Martinet, A. 1945, 1971. La prononciation du français contemporain. Droz.
- Pupier, P. et L. Drapeau. 1973. La réduction des groupes de consonnes finales en français de Montréal. Cahiers Linguistiques de l'Université du Québec à Montréal 3: 127-145.
- Sankoff, D., G. Sankoff, S. Laberge, et M. Topham. 1976. Méthodes d'échantillonnage et utilisation de l'ordinateur dans l'étude de la variation grammaticale. Cahiers Linguistiques de l'Université du Québec à Montréal 6: 85-125.
- Santerre, L. 1971. Les voyelles orales dans le français parlé à Montréal; étude de phonétique expérimentale. Université de Strasbourg, Thèse de Doctorat ès lettres (Inédite).
- _____. 1974a. La disparition des voyelles hautes et la coloration consonantique en français québécois. Communication au Congrès International de Phonétique, Leeds, England. (actes non-publiés)
- _____. 1974b. Deux E et deux A phonologiques en français québécois. In Le français de la région de Montréal (Les Presses de l'Université du Québec), pp117-145.

- _____. 1976. Les diphtongues dans le français montréalais. In Boudreault et Mohren, ed., Actes du XIIIe Congrès international de linguistique et philologie romanes. Québec, 1971.
- _____, et J. Millo. 1978. Diphthongization in Montreal French. In D. Sankoff, ed., Linguistic Variation: Models and Methods (New York: Academic Press), ppl73-184.
- _____. 1981. Stabilité et variation des oppositions / et / en français de Montréal. In B. Schlieben-Lange, ed., Mélanges Coseriu, vol. 4 (Madrid: Editoria Gredos).
- _____, D. Noiseux, et L. Ostiguy. 1978. La chute du /l/ dans les articles et les pronoms clitiques en français québécois. In M. Paradis, ed., The Fourth Lacus Forum 1977 (Columbia, S. Carolina: Hornbeam Press).
- _____, et D. Villa. 1979. La fusion des voyelles en frontières intra et inter-syntagmatiques. Actes du Congrès international des Sciences phonétiques. Miami, 1977.
- Thurot, C. 1966. De la prononciation française depuis le commencement du XVIIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens. 2 vol., Paris: 1881, réimpression, Genève: Slatkine.